

GAGNÉ, Gilbert (dir.), *La diversité culturelle. Vers une convention internationale effective ?*, coll. Points chauds, Saint-Laurent, QC, Fidès, 2005, 215 p.

Éric Martin

Volume 37, Number 1, mars 2006

Les livres blancs et la politique étrangère : pratiques comparées

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/013431ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/013431ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Martin, É. (2006). Review of [GAGNÉ, Gilbert (dir.), *La diversité culturelle. Vers une convention internationale effective ?*, coll. Points chauds, Saint-Laurent, QC, Fidès, 2005, 215 p.] *Études internationales*, 37(1), 177–179.
<https://doi.org/10.7202/013431ar>

Le dernier chapitre inscrit les enjeux actuels de la culture en termes géopolitiques et juridiques : Mattelart dira dans une formule éloquente « hétérogénéité des acteurs, globalité des enjeux » (p. 99). L'UNESCO redevient un moteur dans les échanges sur le bien-fondé de la diversité culturelle, publiant une *Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle* (2001). Plusieurs États se mobilisent, principalement en Europe et dans l'hémisphère sud, mais dans son survol, Mattelart demeure aussi à l'affût des efforts du Québec pour dynamiser la diversité culturelle, en soulignant la participation financière des gouvernements fédéral et du Québec au sein de la Coalition pour la diversité culturelle (p. 97).

Lumineuse, la conclusion du livre stigmatise le « culte du présent » auquel nous assistons depuis une décennie, selon l'expression de l'historien François Hartog (dans *Régimes d'historicité, présentisme et expérience du temps*, Seuil, 2003). On comprend que la promotion de la diversité culturelle se conjugue de pair avec les revendications des mouvements altermondialistes : contre les excès du capitalisme, pour le respect des identités et de la légitimité des États. Puis, Mattelart reprend les mots très sages de l'historien Fernand Braudel, qui « mettait en garde les sciences sociales contre l'habitude de 'courir au service de l'actuel' et de s'en tenir aux seuls acteurs qui font du bruit » (p. 106). En somme, la diversité culturelle pleinement avérée représentera un signe, un vecteur de démocratie. L'auteur offre quelques pistes sur ce propos, et qui devraient peut-être inspirer la prochaine

Convention sur la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques de l'UNESCO.

On lit *Diversité culturelle et mondialisation* avec grand intérêt : c'est un livre vivant, bien écrit, bien documenté; on le lit presque comme un roman (une sorte de roman historique sur notre présent, il va sans dire). Comme avec ses livres précédents, Mattelart impressionne toujours par son aisance à combiner différentes notions et données, mais aussi par sa grande capacité de synthèse. Je ferai toutefois un reproche aux éditeurs : les caractères sont vraiment minuscules, et les textes des encadrés semblent encore plus petits, comparables, si j'ose dire, à la dernière ligne du test de la vue que l'opticien ne vous demande jamais de lire. Quoi qu'il en soit, le contenu en soi n'est pas moins stimulant, puisque le livre *Diversité culturelle et mondialisation* me semble constituer un ouvrage essentiel sur l'avenir de la culture, qui conviendra aux étudiants en économie, en géopolitique, en études culturelles, en communication politique.

Yves LABERGE

Département de sociologie
Université Laval, Québec

**La diversité culturelle.
Vers une convention internationale
effective ?**

GAGNÉ, Gilbert (dir.). Coll. *Points chauds*,
Saint-Laurent, QC, Fidès, 2005, 215 p.

Principal débat culturel qui caractérise les relations internationales contemporaines, la diversité culturelle ne cesse de gagner en importance ; du moins si l'on en juge par

l'intérêt accru que lui portent les organisations internationales, les gouvernements et de façon générale la société civile. Alors que l'UNESCO cherche à doter le système international d'un instrument international relatif à la diversité culturelle, il reste que l'élaboration de ce projet soulève un bon nombre d'interrogations. D'ailleurs, la convention que tente d'instaurer l'UNESCO n'est pas sans nous rappeler les autres tentatives de régulation touchant au domaine culturel qui ont échoué par le passé. À l'instar du *NOMIC*, échec cuisant de régulation des flux culturels, ou bien de la notion d'exception culturelle, résultat mitigé de régulation de la libéralisation du secteur culturel, la norme que l'organisation tente de promouvoir pourrait rencontrer de multiples freins.

Le premier réfère directement à la définition de la diversité culturelle en elle-même. Complaisante, à la fois molle et fragile, l'expression a été introduite rapidement sans fondements théoriques solides. Tandis que le concept a été posé sur un piédestal qui le vide parfois de son sens, il paraît nécessaire de le refonder sur des assises multidisciplinaires plus fortes afin de présenter un véritable concept juridique doublé de revendication politique. Sans cet effort de conceptualisation, la norme risque de manquer de poids pour faire front au droit commercial qui tente de soumettre le secteur culturel à la libéralisation.

Mais au-delà de la signification que l'on attribue au concept, d'autres inquiétudes pèsent sur le caractère effectif de la démarche entreprise par l'UNESCO. Pour que l'instrument devienne contraignant, il importe de ré-

soudre les difficultés de négociation qui se trouvent au cœur de son élaboration, notamment pour ce qui est du règlement des différends et de l'épineuse question de la relation avec les autres instruments. En ce qui concerne cette dernière, la difficulté est de taille si l'on considère que la hiérarchisation des traités est un enjeu qui interroge les fondements de la gouvernance mondiale. Afin d'éviter la domination du régime commercial sur les normes qui défendent l'intérêt public, la diversité culturelle ne peut faire l'économie d'une stratégie plus large qui serait en lien avec d'autres normes comme celles relatives à la biodiversité, à la condition de travail et à la santé publique.

Il y a lieu de prendre en compte que le principe du libre-échange continue à s'étendre à un nombre croissant de domaines tandis que les normes et les principes développés par d'autres organisations internationales tendent à s'affaiblir (par exemple celles de l'OIT et de la FAO pour ce qui est des domaines du travail et de la faim dans le monde). En toile de fond, c'est bel et bien la vision restreinte et méprisante du commerce qui est appliquée aux accords commerciaux qui mérite d'être critiquée. La bataille pour la diversité culturelle doit donc de se jouer aussi au sein des gouvernements, lesquels doivent développer une plus grande coordination pour octroyer à la culture la place qui lui revient. Ceci représente un véritable défi pour ceux qui, à l'occasion, s'autocensurent pour ne pas contrecarrer le projet libéral.

Dans ce contexte, il n'est pas surprenant que la norme promue par

l'UNESCO éprouve des difficultés de reconnaissance dans d'autres forums. Comme on a pu l'observer lors du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), organisé par l'Union internationale des communications (UIT), la gestion de la diversité culturelle est un sujet qui s'ancre difficilement là où les intérêts du privé sont bien représentés. Processus consistant à créer un cadre réglementaire propice au déploiement du marché de l'information, le SMSI présente un projet concurrent et antinomique de celui qui est en œuvre à l'UNESCO. Sans les efforts de la société civile, le dilemme que pose la protection de la diversité culturelle tendrait à y être évacué, d'autant plus que le processus en cours à l'UIT se développe simultanément à celui de l'UNESCO.

En articulant la réflexion autour de trois thèmes que sont culture et commerce, la culture comme droit fondamental et le projet de l'UNESCO en regard à la société de l'information, cet ouvrage possède la particularité de présenter un ensemble de points de vue critiques et multidisciplinaires. Les brèves analyses rassemblées ici par Gilbert Gagné enrichissent la réflexion sur ce projet qui est en cours d'élaboration. L'ouvrage arrive donc à un moment propice au débat et il comble un besoin de mise à jour pour les universitaires et les gestionnaires du milieu culturel qui s'intéressent à la question. Pour des raisons inhérentes à tout débat d'actualité, on comprendra que l'ouvrage n'a pas pu se pencher sur les derniers faits marquants, dont particulièrement l'ultime version de l'avant-projet de juin 2005. Il y a lieu de tenir compte que le processus menant à l'adoption de l'instrument est

avancé au-delà de l'analyse qu'en font les auteurs. L'ouvrage n'en conserve pas moins toute la pertinence et le mérite de se pencher sur un enjeu complexe où figure l'un des projets-phares prétendant à une mondialisation plus humaine.

ÉRIC MARTIN

Chercheur indépendant, Québec

La gouvernance de la mondialisation.

GRAZ, Jean-Christophe. *Coll. Repères, Paris, La Découverte, 2004, 127 p.*

La mondialisation et sa gouvernance ont été l'objet d'une multitude d'ouvrages au cours des dernières années. Celui de Jean-Christophe Graz, professeur à l'Université de Lausanne et co-directeur de la revue *A contrario* se distingue avant tout par sa concision et sa perspective très interdisciplinaire. Ainsi, en moins de 125 pages, l'auteur se propose d'analyser une thématique aussi large que complexe et controversée en l'abordant sous des angles historiques, politiques et économiques. Des questions aussi diverses que la globalisation financière, la normalisation, la clause sociale ou encore les enjeux environnementaux sont traitées avec un souci de synthèse plus que d'approfondissement et de détail. Cette approche élargie s'inscrit dans ce que l'auteur appelle la « quatrième génération » des travaux sur la mondialisation. Contrairement aux approches traditionnelles, surtout centrées sur le pouvoir des États face à celui des marchés, il s'agit ici d'intégrer dans le champ d'analyse un ensemble beaucoup plus vaste d'acteurs et de mécanismes de régulation.